

	ANGE 1D Ajouter un enseignant	Fiche Action n° 6
Quand ? En début d'année et tout au long de l'année		

Accès à l'application via Gabriel : <https://www.ec-gabriel.fr> , ou via l'adresse : <https://www.ange1d.fr>

DEPUIS LA RENTREE 2016, ON NE CREE PLUS D'ENSEIGNANT DANS ANGE1D.

La création d'un enseignant se fait exclusivement dans l'application CAACWeb.

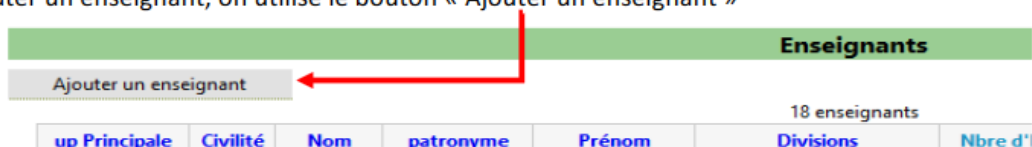
La seule possibilité dans ANGE 1D est d'ajouter un enseignant que l'on recherche dans GABRIEL.

Règle 1 : Un enseignant ne peut être appelé dans ANGE 1D que s'il existe déjà dans GABRIEL.

Règle 2 : Un enseignant ne peut exister dans GABRIEL que s'il a au moins un préaccord collégial.

AJOUT D'UN ENSEIGNANT

Pour ajouter un enseignant, on utilise le bouton « Ajouter un enseignant »



The screenshot shows a green header bar labeled 'Enseignants'. Below it is a button 'Ajouter un enseignant'. To the right, it says '18 enseignants'. Below the button is a table header with columns: 'up Principale', 'Civilité', 'Nom', 'patronyme', 'Prénom', 'Divisions', and 'Nbre d'I'.

Cela fait apparaître un **moteur de recherche multicritères** dans lequel il faut renseigner obligatoirement le nom et le prénom, voire d'autres champs, puis cliquer sur « Rechercher ».



The screenshot shows a search form with fields for 'Nom', 'Prénom', 'Date de naissance', 'Code postal', 'RNE', and 'e-mail'. A red box highlights the 'Rechercher' button. Red arrows point from the text above to the 'Nom', 'Prénom', and 'Rechercher' fields.

Attention : la recherche portera exclusivement sur les caractères saisis dans les champs.

ASTUCES :

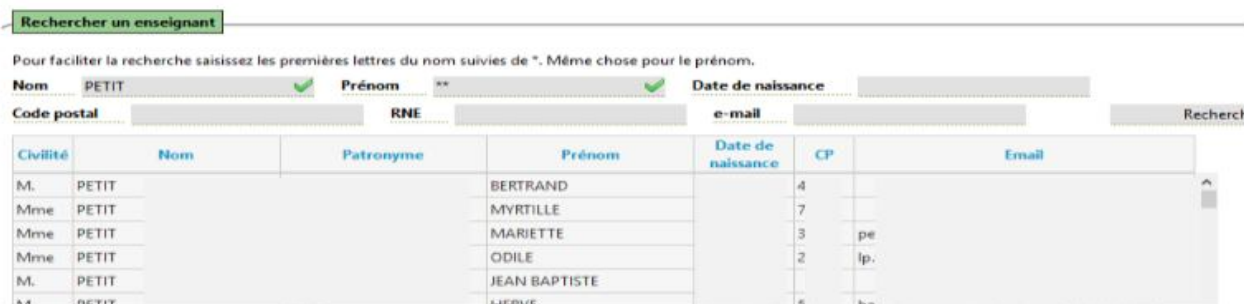
Il se peut que le nom ou le prénom de l'enseignant soit composé, avec ou sans tiret.

Pour élargir la recherche, il peut être utile de :

- faire précéder et/ou suivre le nom et/ou le prénom d'une *.
- saisir ** dans l'un des deux champs obligatoires pour élargir la recherche !

Dans l'idéal, un seul enseignant devrait apparaître, mais c'est rarement le cas, surtout avec l'usage d'étoiles !

Plusieurs enseignants sont généralement proposés par ANGE 1D : il faut alors choisir le bon en utilisant d'autres critères, tels la date de naissance.



The screenshot shows the search results table. The header is 'Rechercher un enseignant'. Below it is a table with columns: 'Civilité', 'Nom', 'Patronyme', 'Prénom', 'Date de naissance', 'CP', and 'Email'. The table contains several rows of data, including 'M. PETIT', 'Mme PETIT', 'Mme PETIT', 'Mme PETIT', 'M. PETIT', and 'M. PETIT'.

Une fois le bon enseignant repéré, cliquez sur la ligne pour ouvrir sa fiche et créer son affectation.



ANGE 1D
Ajouter un enseignant

Fiche Action
n° 6

Quand ? En début d'année et tout au long de l'année

Et pourtant, des enseignants ayant un préaccord, voire un accord collégial, peuvent ne pas être trouvés !

Première cause : les problèmes d'écriture du nom et ou du prénom :

- L'utilisation partielle ou totale des majuscules pour l'écriture du nom et/ou du prénom
- Les accents dans le nom et/ou dans le prénom,
- Les noms et/ou prénoms composés :
 - Présence ou absence de trait d'union,
 - Ordre des composants.

Seconde cause : des problèmes directement liés à CAACweb / GABRIEL :

Un enseignant peut ne pas apparaître dans la base GABRIEL dans les cas suivants :

- Maître contractuel revenant d'une mise en disponibilité depuis plus de 2 années
- Stagiaire en cours de procédure CAACWEB
- Délégué Auxiliaire ayant eu un accord CAAC avant Janvier 2016
- Un enseignant ayant obtenu un préaccord, ou un accord, avant la rentrée 2016, *mais n'ayant jamais été affecté.*
- Un enseignant ayant effectué des suppléances en 2015-2016 sans posséder alors de préaccord, et ayant alors eu un préaccord virtuel au 1^{er} Septembre 2016.
- Nouveau délégué auxiliaire embauché cette année *et non à jour du point de vue de la procédure CAAC...*

Il vous faudra fournir au SAAR des informations complémentaires : copie du pré-accord ou de l'accord si l'un ou l'autre a été accordé, numéro de téléphone, adresse mail, date et lieu de naissance, afin que son dossier soit traité dans CAACWeb.

Si l'enseignant n'est pas en possession d'un pré-accord ou d'un accord collégial, c'est le SAAR qui gèrera cette situation.